



18^e CORPS D'ARMÉE

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-PYRÉNÉES

PLACE DE TARBES

COMMISSION D^e *Maréchal des Logis chef*

1^{er} Secrétaire du Trésorier

(1) Grade et, le cas échéant, l'emploi.

(2) Désignation du Sous-Intendant militaire.

Le *(2) Sous-Intendant militaire de 2^e classe Fronquas*

(3) Conseil de régiment ou chef de Corps.

Vu les articles 68, 70, 72, 73, 74, 76, 78, 79 et 82 de la loi du 1^{er} avril 1923, l'article 11 de la loi du 18 juillet 1924 et l'art. 32 de la *l^e m^o* du 29 juillet 1924
Délivre conformément à l'avis du *(3) Conseil d. Régiment du 2^e Rég^t d. Hussards*

(4) Date de l'expiration des 15 ou 25 années ou de la limite d'âge.

une commission valable jusqu'au *dix huit juillet inclus mil neuf cent vingt sept*

(5) Grade, nom et prénoms, corps ou service ou établissement dans lequel sert le titulaire.

au *(5) Maréchal des Logis chef Giala Siebold François* du 2^e Régiment d. Hussards

né le *13 janvier 1889* à *Simoux*

canton *du dit* département *d. l'auvergne*

(6) Noms, prénoms, profession et résidence des deux témoins.

assisté de Messieurs ⁽⁶⁾

Brun Jean adjudant au 2^e Rég^t d. Hussards

Borie René *logisier m d^e*

appelés comme témoins conformément à la loi.

Le titulaire jouira de toutes les prérogatives attachées en vertu des lois et règlements militaires à l'emploi conféré par la présente commission et il sera soumis aux mêmes lois et règlements.

Fait à TARBES, le *28 Août* 1924.

L'Intéressé,

Les Témoins,

Le Sous-Intendant Militaire